



FICHE D'INSCRIPTION GRAIN DE SEL / SAISON 2018-2019

Une seule fiche par famille à retourner avec votre règlement à l'ordre de Grain de Sel (lors du forum, auprès de l'association ou de votre professeur).



NOM & Prénom – Responsable légal : **NOM & Prénom – Conjoint(e) :**

Adresse : Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Email :@..... Portable Père :

Portable adulte : Portable Mère :

Déjà adhérent : <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON Si vous n'êtes pas adhérent, comment avez-vous connu Grain de sel ? :				ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES						TARIFS Cotisations^A					TOTAL Ligne	Visa GDS
Danse ¹		Gymnastique / Acrosport ¹		Hip-hop ¹	Judo ¹	Fitness / Step ²	Pilates ²		Enfant & Ados 1 140 €	Adulte 2 160 €	Bad. 3 65 €	Sophro. 4 70 €	Musique 5 465 €*			
Yoga ¹⁻²		Badminton ³		Sophrologie ⁴		Guitare ⁵	Piano ⁵									
NOM	Prénom	Né(e) le	Sexe	Notez une activité par ligne puis cocher la case « tarifs » correspondante avant de reporter le montant dans « Total ligne ».												
1				Activité 1 : Activité 2 :												
2				Activité 1 : Activité 2 :												
3				Activité 1 : Activité 2 :												
NOUVEAUTE 2018 : Réduction de 10% sur la deuxième activité et de 15% à partir de la troisième activité (réduction valable par famille sur l'activité la moins chère)																
^A La cotisation annuelle est définitive sous réserve d'un nombre suffisant de participants pour l'activité. ^B Une seule adhésion (non remboursable) par famille applicable pour toutes les activités y compris l'accueil de loisirs. ^C Assurance facultative qui fonctionne dans un cadre de mutation professionnelle, de raison médicale ou de déménagement justifiés. En l'absence d'assurance, il ne sera procédé à AUCUN remboursement de la cotisation.																
ADHÉSION Famille^B (13€ Ars / 16€ Extérieur)																
ASSURANCE Annulation^C (5€ Individuelle / 10€ Familiale)																
TOTAL																

La **priorité** est donnée :

- Aux adhérents qui renouvellent leur inscription pour la même activité (date de clôture des inscriptions : 31 juillet 2018) ;
- Aux Arsois lors du forum des associations le samedi 8 septembre 2018 entre 9h30 et 12h30.

* 415 € sans solfège en accord avec le professeur

T.S.V.P. →

NOM de FAMILLE :

Montant à payer : €

Règlement* : Espèces Chèque

Etablissement bancaire :

Nombre (4 maxi) :

Indiquez le(s) numéro(s) correspondant(s) à l'encaissement :

Participation CE & Demande de justificatif : Oui Non

Bénéficiaire (Nom & Prénom à faire figurer sur la facture) :

Octobre :

Novembre :

Décembre :

Janvier :

* Les règlements sont encaissés après les deux séances d'essai soit à partir du mois d'octobre.

J'accepte de recevoir des informations concernant les activités et animations de Grain de Sel.

Oui Non

J'autorise Grain de Sel à prendre toutes les mesures utiles en cas d'urgence médicale de mon/mes enfant(s).

Oui Non

J'accepte que moi-même, mon/mes enfant(s) soit(ent) photographié(s) et/ou filmé(s) en collectif pour illustrer des supports de communication de l'association.

Oui Non

J'atteste avoir pris connaissance et accepte les modalités du règlement intérieur consultable lors de mon inscription ou sur le site internet <http://www.graindesel01.fr>

Extrait du règlement intérieur : La saison correspond à un calendrier d'activité d'environ 32 semaines (30 pour les activités musicales)..

Dans le cas où un adhérent est absent à une ou plusieurs séances ou cesse de participer à l'activité pour laquelle il s'est inscrit, quel qu'en soit le motif, il ne pourra prétendre à aucun remboursement de la cotisation, sauf si une assurance annulation a été souscrite.

Les adhérents mineurs sont placés sous la responsabilité du personnel encadrant uniquement durant le temps de leurs activités (sauf badminton).

Tout adhérent perturbant le bon déroulement des activités pourra être exclu.

Certificat médical :

Pour toutes les activités physiques et sportives, l'adhérent est susceptible de fournir un certificat médical d'aptitude dans les meilleurs délais ou répondre aux exigences de la loi du 26 janvier 2016 (Modernisation du système de santé). A défaut, le professeur ou le référent refusera l'accès à l'activité.

Grain de Sel est une association qui s'appuie sur l'engagement collectif et le vivre ensemble. Ces actions se réfèrent à trois valeurs : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. De ce fait, auriez-vous un peu de **temps à consacrer à la vie de l'association** (manifestions festives, projets collectifs et/ou commissions, conseil d'administration...).

OUI régulièrement

OUI ponctuellement

NON

Ne sais pas

Fait à :

Date :

Signature :